



Association des Parents d'Élèves (APEL) de l'école Sainte Anne  
de Pommerit Le Vicomte  
2 Hent Ar Mor 22200 Pommerit Le Vicomte  
Tél : 02.96.21.74.29.  
E-mail officiel : [apel.ecolesainteanne.plv@gmail.com](mailto:apel.ecolesainteanne.plv@gmail.com)  
Site internet : <http://ecole-pommerit-le-vicomte.fr>  
Association loi 1901 – Code NAF : 9499 Z - N°SIRET : 901 661 843 000 10



## Règlement de la LOTERIE « école Ste Anne » organisée par l'association des Parents d'Elèves de l'école Sainte Anne de Pommerit Le Vicomte.

### Article 1 – Organisation

L'association des Parents d'Elèves de l'école Sainte Anne de Pommerit Le Vicomte, association de loi 1901, organise du 12 mars 2022 au 19 juin 2022, une tombola, pour financer les activités pédagogiques des élèves de l'école Sainte Anne.

### Article 2 – Participants et conditions de participation

La loterie est ouverte à toutes personnes physiques majeures.

Toute personne, ayant achetée un ticket peut participer à la tombola.

Les membres du comité organisateur de l'association organisatrice de la tombola « Ecole Ste Anne » ne peuvent pas participer à cette loterie.

Le gérant du garage DistinXion de Pabu ne peut participer à cette tombola.

Les billets seront mis en vente au prix de 10 € par l'association.

L'élimination immédiate du participant aura lieu si une tricherie est avérée.

### Article 3 – Dotation

La loterie est dotée de 15 lots d'une valeur globale de 34 096 €.

- Lot de premier rang : Voiture Renault Mégane IV Berline Ph2 Blue DCI 115 Intens d'une valeur de 33 000 €.
- Lot de second rang : Spa gonflable d'une valeur de 449 €
- Lot de troisième rang : Salon de Jardin d'une valeur de 349 €
- Lot de quatrième rang : Enceinte portable Bluetooth d'une valeur de 149 €
- Lot de cinquième rang : Barbecue d'une valeur de 99 €
- Lot du sixième au quinzième rang : Bon d'achat au Super U de Lanvollon d'une valeur de 50 €

### Article 4 – Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le 19 juin 2022, à l'école Ste Anne de Pommerit Le Vicomte en présence des présidents de l'APEL de l'école M LE FLOCH Sylvain et de M CHENY Alain et de plusieurs témoins pour attester de sa conformité et de son bon déroulé.

Si le bon de participation est illisible, ou mal complété, celui-ci sera considéré comme nul, et un nouveau tirage sera réalisé pour déterminer le gagnant du lot.

S'il y a l'existence d'une tricherie avérée, le bulletin de la personne concernée sera retiré et considéré comme nul.



Association des Parents d'Élèves (APEL) de l'école Sainte Anne  
de Pommerit Le Vicomte  
2 Hent Ar Mor 22200 Pommerit Le Vicomte  
Tél : 02.96.21.74.29.  
E-mail officiel : [apel.ecolesainteanne.plv@gmail.com](mailto:apel.ecolesainteanne.plv@gmail.com)  
Site internet : <http://ecole-pommerit-le-vicomte.fr>  
Association loi 1901 – Code NAF : 9499 Z - N°SIRET : 901 661 843 000 10



#### **Article 5 – Retrait des lots**

La date limite de retrait des lots est fixée au 13 juillet 2022. Les personnes souhaitant récupérer leur lot, qui ne se seront pas manifesté avant cette date se verront déchu de leur droit, et perdront la propriété du bien.

Les lots sont à retirer sur place, ou expédiés selon les cas. Si des frais sont occasionnés pour l'expédition, ils resteront à la charge du gagnant.

Les frais d'immatriculation de la voiture sont à la charge du gagnant du lot du premier rang.

#### **Article 6 – Limitation de responsabilité**

L'association des Parents d'Elèves l'école Sainte Anne de Pommerit Le Vicomte se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout évènement sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans ce cas, les participants se verront remboursés du prix du bon de participation, sur présentation de ce dernier.

Pour que les lots de la loterie « Ecole Ste Anne » soit gagné, il faut qu'au moins 2 500 billets soient vendus.

#### **Article 7 – Contestation et litiges**

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

La participation à cette opération, implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Toute contestation liée à cette opération, devra se faire par manuscrit dans un délai de 7 jours suivant la déclaration des gagnants à L'association des Parents d'Elèves de l'école Sainte Anne de Pommerit Le Vicomte, 2 Hent Ar Mor, 22200 Pommerit Le Vicomte.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger le remboursement de ce dernier.

#### **Article 8 – Dépôt et consultation du règlement**

Ce règlement des opérations est adressé, a titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, auprès de l'association. Il est également consultable sur le site internet de l'école Sainte Anne : <http://ecole-pommerit-le-vicomte.fr>

#### **Article 9 – Informations personnelles**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente loterie sont traités conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et à la directive européenne n°95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractères personnel et à la libre circulation de ces données, nous vous informons qu'il ne sera pas constitué de fichiers des personnes qui auront participé à la tombola.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Les participants bénéficient auprès de l'organisateur, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies les concernant, ils apparaîtront sur la liste des participants comme anonymes, et recevront une confirmation de participation par mail, avec leur(s) numéro(s) attribué(s).